

Associations représentantes des Isérois en situation de handicap :

**AFIPH — AFM Téléthon — AMVH — APF France Handicap — ARDDS Isère
AVH Grenoble — CDTHEd — SEP Rhône-Alpes Dauphiné**

Objet : Non-accessibilité des nouveaux Distributeurs Automatiques de Titres de transport

Grenoble, le 17 décembre 2018

– À M. Alan Confesson, Président de la Commission
Accessibilité du SMTC
3 rue Malakoff
38000 Grenoble

– Copie à M. Yann Mongaburu
Président du SMTC

Monsieur le Président,

Lors de la réunion du 18 octobre 2018, vous nous avez indiqué que le système billettique du réseau TAG était obsolète et que son renouvellement était prévu en 2020.

Dans le cadre de ce renouvellement, vous nous avez présenté les améliorations prévues par rapport au système actuel, et notamment les nouveaux Distributeurs Automatiques de Titres de transport (DAT) de types Galexio et TVM.

Si nous ne contestons pas ces améliorations (sous réserve que nous puissions les tester), par contre nous n'acceptons pas que celles-ci ne prennent pas en compte l'accessibilité des usagers handicapés se déplaçant en fauteuil roulant, alors que nous avons pourtant déjà largement attiré votre attention sur ce problème depuis plusieurs années.

En effet ces distributeurs automatiques ne seront pas décaissés.

Il est flagrant, au vu des schémas indiqués dans votre documentation (ci-joints pour mémoire), qu'un usager handicapé se déplaçant en fauteuil roulant ne peut accéder comme une personne valide aux fonctions de ces appareils rénovés et se voit ainsi imposer une gymnastique supplémentaire — un comble !

Nonobstant le fait que nous pourrions vous citer des exemples de DAT décaissées, nous n'acceptons pas que ce soit dans ce domaine comme dans d'autres domaines, de nous voir opposer de soi-disant impossibilités techniques pour faire l'impasse sur certaines accessibilités.

L'accessibilité du tramway était un défi autrement plus important au niveau technologique...

Si nous avons accepté les arguments d'impossibilité techniques qui nous étaient systématiquement opposés à l'époque, le tramway accessible n'aurait jamais vu le jour, ni à Grenoble ni ailleurs !

En conséquence, nous considérons que le renouvellement de ces DAT doit être l'occasion de prendre en compte ce que nous demandons depuis des années à savoir le décaissement de ce genre d'appareil.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour l'Association Familiale de l'Isère
pour Personnes Handicapées :
Janine Vincent

Pour l'Association Française contre les
Myopathies :
Philippe Mariage

Pour l'Association Mieux Vivre le
Handicap :
Jean-André Ferranti

Pour l'Association des Paralysés de
France France Handicap :
Chantal Vours

Pour l'Association de Réadaptation et
Défense des Devenus-Sourds :
Nicole Gachet

Pour l'Association Valentin Haüy :
Mireille Ranquet

Pour le Comité pour le Droit au Travail
des Handicapés et l'Égalité des Droits :
Henri Galy

Pour l'association Sclérose En Plaques
Rhône-Alpes Dauphiné :
Géraud Paillot